



**Chères Consœurs,  
chers Confrères,**

La communication  
dématérialisée  
est aujourd'hui  
incontournable :

nous communiquons tous par mail  
et messagerie instantanée tant  
pour des usages personnels que  
professionnels.

À l'heure de l'hyperconnexion, la  
CAVP doit prendre ce virage pour  
gagner en efficacité et réduire ses  
coûts de gestion : l'impression et  
l'affranchissement sont des postes  
onéreux !

Votre Caisse s'engage donc en faveur  
de la dématérialisation pour concilier  
une qualité de service qu'elle vous  
doit tout en maîtrisant ses dépenses.

Vous permettre d'accéder à vos  
données comme à vos documents  
7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour  
communiquer en temps réel répond à  
une attente.

Aussi, activez dès maintenant votre  
compte Internet si ce n'est déjà fait :  
à partir de **janvier 2020**, la CAVP  
cessera d'adresser aux pharmaciens  
en activité des documents par  
voie postale au profit de l'envoi de  
courriels.

**Soyez prêts pour cette échéance !**

Bien confraternellement,

**Monique Durand**  
**Présidente de la CAVP**

## Dématérialisation, la CAVP s'eng@ge !



En cohérence avec les objectifs fixés par la Convention d'objectifs et de gestion et dans le sillage du vaste chantier de transformation de l'action publique engagé par le Gouvernement à travers le programme « Action publique 2022 », la CAVP accélère son processus de communication dématérialisée initié en décembre 2018 avec le déploiement de son nouveau site Internet.

Pour l'institution, les enjeux sont de taille et, pour les pharmaciens, les avantages nombreux.

Explications.



## LES PROCHAINES ÉCHÉANCES

### OCTOBRE 2019

Demande de réduction au régime complémentaire pour 2020

Fiche de situation de votre plan de capitalisation à fin 2019 et

versements supplémentaires proposés dans le régime complémentaire en 2019

### JANVIER 2020



Appel de cotisations 2020

## EN PRATIQUE



- Les pharmaciens qui ont activé leur compte personnel recevront dès le mois d'octobre des informations liées à leurs cotisations et à leur dossier retraite par voie dématérialisée.



- Les pharmaciens qui n'ont pas encore activé leur compte personnel recevront pour la dernière fois par voie postale, jusqu'en janvier 2020, les documents de la CAVP.

**Au-delà de janvier 2020, la communication par voie dématérialisée deviendra la règle pour tous les pharmaciens en activité.**

# EN QUELQUES CLICS, ACTIVEZ VOTRE COMPTE PERSONNEL !

Si un courrier d'activation est joint à ce *CAVP Actualités*, cela signifie que votre compte personnel n'est pas activé. Comment faire ? Suivez pas à pas les étapes suivantes :

1

Cliquez sur l'onglet « **Activer mon compte personnel** » dans l'espace « **En un clic** ».

2

Munissez-vous de votre numéro de dossier CAVP. Il constituera votre identifiant provisoire.

3

Saisissez ensuite le mot de passe qui figure sur le courrier joint, en supprimant les espaces entre chaque caractère et en conservant les majuscules et les minuscules.

**VOUS ÊTES À PRÉSENT IDENTIFIÉ(E) !**

4

Saisissez maintenant votre adresse mail de correspondance qui constituera votre identifiant définitif (sous réserve que vous en changiez, démarche à effectuer directement depuis le site Internet).

5

Personnalisez ensuite, obligatoirement, votre mot de passe (série de lettres et chiffres, 10 au minimum) qu'il vous faudra composer à chaque connexion.

6

Confirmez ces informations.

**Vous recevrez alors un courriel sur votre messagerie comportant un lien de confirmation. Cliquez impérativement sur ce lien, dans les 48 heures, pour que votre compte personnel CAVP soit activé ! Au-delà de ce délai, il vous faudra de nouveau procéder à l'activation de votre compte.**

**À noter :** si vous possédez plusieurs numéros de dossier à la CAVP, il vous faudra créer un compte personnel pour chaque dossier doté d'une adresse mail de correspondance spécifique pour chaque compte. Le système informatique de la CAVP ne permet pas aujourd'hui de rassembler dans un même compte tous les numéros de dossier d'un affilié.

**CONFIDENTIEL**

**Votre espace personnel comportant par définition des informations confidentielles, nous vous conseillons de ne pas diffuser vos identifiant et mot de passe.**

## BESOIN D'AIDE ?

N'hésitez pas à nous adresser un courriel à : [communication@cavp.fr](mailto:communication@cavp.fr)



45, rue de Caumartin  
75441 Paris Cedex 09

Téléphone : 01 42 66 90 37  
Télécopie : 01 42 66 25 50  
Courriel : [cavp@cavp.fr](mailto:cavp@cavp.fr)

Accueil téléphonique et entretiens retraite (sur rendez-vous) :  
du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Accès à nos locaux :  
**RER Auber ou Métro Havre-Caumartin,**  
entrée par le hall situé rue Auber

[www.cavp.fr](http://www.cavp.fr)